

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TRENTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

TROISIÈME SESSION

---

---

## Projet de loi n° 190

**Loi concernant certains recours en matière  
de responsabilité médicale**

---

Première lecture .....

Deuxième lecture .....

Troisième lecture .....

---

PRÉSENTÉ

Par M. MICHEL CLAIR



---

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

1978

## NOTE EXPLICATIVE

*Ce projet permet à trois personnes d'exercer des recours en responsabilité médicale pour des actes posés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1972.*

## **Projet de loi n° 190**

Loi concernant certains recours en matière  
de responsabilité médicale

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

**1.** Victor Auclair, Paul-Henri Gaudreau et Alfred Henry Warf, victimes d'un préjudice résultant d'un acte médical posé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1972, peuvent, sur requête, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1978, obtenir du juge ou du protonotaire l'autorisation de reprendre l'instance abandonnée après le 12 juin 1974 si l'action a été intentée après le 1<sup>er</sup> janvier 1972 et l'annulation de tout règlement survenu après le 12 juin 1974 ou, selon le cas, l'autorisation d'intenter une action contre l'auteur du préjudice.

**2.** La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.